

Intégrer un master de Sciences Po (IEP Paris) en 2018 ou 2019

Candidatures spécifiques avant le 5 mars 2018

Dans le cadre d'une convention conclue le 05 octobre 2015 entre l'Université de la Nouvelle-Calédonie et Sciences Po (Institut d'Etudes Politiques de Paris), **les étudiants et diplômés de l'UNC peuvent bénéficier d'un dispositif dérogatoire d'admission dans les diplômes nationaux de Masters de Sciences Po**. Ce dispositif consiste, pour les étudiants éligibles (voir ci-dessous) à être dispensés des épreuves écrites d'admissibilité, et à **passer directement les épreuves d'admission, depuis l'UNC (visioconférence)**. Les candidats éligibles doivent déposer pour cela un dossier de candidature en ligne avant le 05 mars 2018 : <http://www.sciencespo.fr/admissions/fr/master-france-candidature>

Qui peut bénéficier du dispositif ?

Peuvent prétendre à la dispense des épreuves d'admissibilité les étudiants qui remplissent les conditions d'admission fixées par Sciences Po :

- inscrits en 3^e année de Licence en 2018 dans l'une des mentions figurant ci-après, dès lors qu'ils ont obtenu une moyenne de 14/20 minimum au terme de leur L1 et de 14/20 minimum au terme de leur L2 dans cette mention¹ (**Pour une admission en août 2019**) ;
- diplômés à l'UNC depuis moins de 3 ans (2015, 2016, 2017), dans l'une des mentions citées ci-après, dès lors qu'ils ont obtenu leur Licence avec la mention bien ou très bien (**Pour une admission en août 2018**).

Les mentions de Licence éligibles au dispositif sont les suivantes :

- Licence de Droit
- Licence d'Economie et Gestion
- Licence de Géographie et Aménagement
- Licence d'Histoire
- Licence de Lettres
- Licence de LLCER Anglais

Quelles sont les formations de Master de Sciences Po ?

Vous pouvez consulter l'offre de Master sur le site de Sciences Po. Les programmes de double diplôme, le master en urbanisme et les masters en un an n'entrent pas dans le cadre de la convention.

Pour en savoir plus sur l'offre de formation : <http://www.sciencespo.fr/admissions/fr/actualites/les-sept-ecoles-de-sciences-po-repondent-vos-questions-sur-campus-channel>

¹ Les étudiants inscrits en L3 en 2018 ne pourront être admis qu'à titre conditionnel, sous réserve de l'obtention de la Licence à l'UNC.

Comment candidater ?

Les étudiants intéressés doivent déposer un dossier de candidature en ligne avant le 05 mars 2018 : <http://www.sciencespo.fr/admissions/fr/master-france-candidature>

Au regard des pièces justificatives demandées, nous vous invitons à prendre contact dans les plus brefs délais avec la DEVE (Direction des études et de la vie étudiante) de l'UNC par courriel : deve_bve@unc.nc . Nous vous mettrons en lien avec le responsable pédagogique de votre formation après avoir examiné avec vous les pièces nécessaires. Nous pourrions notamment établir une **attestation d'éligibilité au dispositif**.

Il est rappelé que les étudiants souhaitant candidater dans un programme de master dispensés en anglais doivent justifier d'un niveau d'anglais C1.

Sciences Po applique des frais de dossier lors du dépôt de la candidature, non remboursables. Si vous êtes boursier, vous pouvez être exonéré de ces frais sur présentation de la copie recto-verso de l'attestation d'attribution définitive de bourse de l'année universitaire en cours.

Comment se déroule l'examen de ma candidature ?

Une fois complétée, votre demande va être examinée afin de vérifier sa recevabilité. Si elle est acceptée, vous serez convoqué pour participer à une épreuve orale d'admission. Il s'agit d'un entretien devant une commission composée de deux membres de Sciences Po. Cet entretien pourra être organisé à distance, via une visioconférence depuis l'UNC.

A l'issue de l'entretien, chaque candidature sera présentée au jury d'admission de Master 1^{ère} année de Master de Sciences Po, qui décidera de façon souveraine des éventuelles admissions.

Vous serez informé individuellement de la décision du jury.

Pour les étudiants dont la candidature aura été validée, un entraînement à la préparation de l'oral d'admission leur sera proposé au premier semestre 2018 par des anciens élèves de Sciences Po Paris, sous réserve de leur disponibilité.

Pour plus d'information sur le dispositif :

<http://www.sciencespo.fr/admissions/fr/master-france-conventions>

Contact UNC :

Direction des études et de la vie étudiante

DEVE – Mathieu VILES

Tél : 290 290 / Mél : deve_bve@unc.nc (précisez SCIENCES PO dans l'objet)